



**AIDE À LA STRUCTURATION ET À LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE
DE SUBVENTION POUR UN PROJET D'EMBAUCHE
DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ANS
« PROJETS SPORTIFS FEDERAUX » 2023 - PROJET PARA JUDO**
Document à l'usage exclusif des clubs affiliés à FRANCE JUDO.

AVERTISSEMENT

Les contenus proposés ne constituent pas une garantie d'obtention de la subvention sollicitée. L'objectif est de faciliter auprès des demandeurs la formulation d'un **projet construit, cohérent, conforme aux attentes des politiques institutionnelles et du contenu du plan d'action fédéral**. Il appartient ensuite à chaque porteur de projet de décliner l'argumentaire et le chiffrage en fonction de la réalité du contexte. Chaque demandeur doit s'approprier et contextualiser chaque projet réellement voulu.

➔ Il est nécessaire, avant tout dépôt de demande de subvention, de prendre contact avec les services déconcentrés de l'Etat sur le territoire (SDJES, DRAJES).

6. PROJET – OBJET DE LA DEMANDE

Remplir une fiche-action par projet

● Intitulé :

Projet d'intervention au sein d'un établissement et service médico-social : Para judo & para judo adapté

➔ Une reformulation contextualisée est possible. Exemples en fonction des objectifs ciblés :

● Objectifs :

➔ Indiquer quel(s) objectif(s) poursuivis par la structure rendent indispensable cette embauche pour leur réalisation.

➔ Énoncer les objectifs en utilisant des verbes d'action pour renforcer l'intention d'agir.

➔ Reprendre les mots-clés de la thématique pour souligner la concordance de l'action projetée avec les objectifs fédéraux et de l'Agence Nationale du Sport (cf. notice PST).

- Permettre l'accès à la pratique du para judo à toutes les personnes en situation de handicap,

- Accroître et pérenniser le nombre de personnes relevant d'un ESMS (établissement et service médico-social) pratiquant une activité au sein des clubs affiliés à la fédération française de judo, jiu-jitsu, kendo et disciplines associées,

- Favoriser les liens et interactions entre le milieu médico-social et les clubs para accueillants afin de multiplier les passerelles,
- Mieux intégrer la pratique du para judo dans le projet d'accompagnement personnalisé des personnes accueillies en établissement,
- Aider et accompagner les jeunes sportifs à potentiel parasportif.

● Description :

➔ La description doit être suffisamment précise pour permettre d'apprécier la réalité du besoin et la capacité du club à investir le champ des institutions spécialisées

● Bénéficiaires :

Caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

A adapter selon projet

Statut :

Tranche d'âge :

Genre : Mixte

Nombre :

Type de handicap :

Commentaire :

● Territoire :

Préciser la localisation de la structure employeur.

Type de territoire : préciser si le siège social de la structure se situe en territoire prioritaire QPV ou ZRR, ou territoire non prioritaire et/ou si les tâches confiées aux intervenants se dérouleront principalement dans un ou plusieurs territoires prioritaires.

● Moyens matériels et humains :

Indiquer le nombre de personnes selon profil (dirigeants, bénévoles autres, salariés, volontaires services civiques) concernés par la réflexion et la mise en œuvre de ce projet.

Tenir compte des éléments de quantification suivant pour remplir le tableau qui suit :

1 ETPT = 35h/semaine

En cas de mi-temps, indiquer 0,5 ETPT

En cas de 80%, indiquer 0,8 ETP

Etc.

Il s'agit ici de mentionner uniquement les personnes impliquées directement ou indirectement dans le projet, à proportion du temps consacré au projet dans leur temps total de travail.	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié(e)s		
<ul style="list-style-type: none"> • Dont CDI 		
<ul style="list-style-type: none"> • Dont CDD 		
<ul style="list-style-type: none"> • Dont emplois aidés Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.		
Volontaires (service civique) Ne porter ici les volontaires que si leur mission de service civique est en relation avec le projet.		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

OUI NON Si oui, combien (en ETPT) :

● Date ou période de réalisation :

➔ Indiquer la date de début et la date de fin du(des) cycle(s) envisagé(s).

● Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

➔ Il faut prévoir dans le montage du projet les critères de réussite et les indicateurs statistiques pour mesurer l'impact de l'action sur le développement qualitatif du judo.

Exemples à adapter selon la nature du projet et des objectifs poursuivis :

- Taux de fidélisation des pratiquants para judo concernés par le projet (nombre de bénéficiaires de l'action ayant poursuivi l'activité au sein du club à l'issue des séances para judo)
- Evolution positive du nombre de licenciés au sein de la structure
- Augmentation du nombre de licenciés para judo au sein de la structure

6. BUDGET DU PROJET¹

Indiquer une période d'un an à partir de la date d'embauche prévisionnelle

➔ Vérifier l'adéquation du budget prévisionnel de l'action avec le budget global du porteur du projet.

Rappels des minimums demandés par dossier (au total des fiches actions qui le composent) :

- En ZRR : 1000 €
- Autre territoire : 1500 €

➔ Le budget doit nécessairement être équilibré en charges et en produits (à la fois au niveau des charges directes & indirectes et des produits directs & indirects [obligatoirement renseignés], que des contributions volontaires en nature [à renseigner de manière optionnelle]).

➔ Pour plus de précisions, reportez-vous au document d'aide au remplissage d'un budget prévisionnel.

Pistes de réflexion et conseils liés au remplissage du budget prévisionnel de l'action :

Côté charges, il est possible de valoriser les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- Les licences fédérales des bénéficiaires de l'action (les scolaires) : 41€ x le nombre de bénéficiaires. ➔ **65** – Autres charges de gestion courante
- Les judogis offerts aux bénéficiaires. Exemple de coût unitaire estimé : 20€ x le nombre de bénéficiaires. ➔ **60** – Autres fournitures
- Rémunération de l'enseignant intervenant : base brute chargée contractuelle (➔ **64** – Charges de personnel / Rémunération des personnels pour environ 2/3 et Charges sociales pour environ 1/3) ou tarif prestation de service (➔ **62** – Rémunérations intermédiaires et honoraires)
- Les ceintures : Exemple de coût unitaire : 35€ par rouleau x 2 rouleaux (ceintures blanches + grade intermédiaire supérieur). ➔ **60** – Autres fournitures
- Petit matériel pédagogique ➔ **60** – Achats matières et fournitures
- Goodies / diplômes ➔ **60** – Achats matières et fournitures

Côté produits, il est possible de valoriser les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- La demande de subvention auprès de l'ANS (à renseigner au niveau des subventions demandées et cofinancements, elle va s'intégrer automatiquement au budget).
- Préciser si le demandeur a obtenu ou souhaite obtenir des cofinancements publics pour la mise en place de ce projet. Si oui, à indiquer financement par financement en cliquant sur le bouton « Ajouter un cofinancement » et renouveler l'opération autant de fois qu'il y a de financeurs potentiels.
- Préciser si le demandeur a obtenu ou souhaite obtenir des financements privés complémentaires (partenaires éventuels). Si oui ➔ **74** – Aides privées

A titre d'exemple, un tel projet mis en place pour 25 à 30 bénéficiaires est estimé à environ 2500€, toutes charges comprises.

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.